

Annexe B : Fiche d'orientation prioritaire du DPC pour les professions/ spécialités

Origine de la fiche (nom du CNP ou de l'organisation représentative)	CNP de Médecine Légale et expertise médicale
Personne référente (si besoin de complément d'information)	Pr S MONNOYEUR (Présidente) Dr Hervé FOULT (secrétaire général)
Contact (Nom, fonction, mail et téléphone)	Sophiegromb.expert@gmail.com 06 80 24 55 56 herve@foult.org 06 12 42 04 85

I/ Intitulé de l'orientation

2 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique

II/ Contexte et enjeux

La recherche des causes de la mort d'un individu concerne plusieurs acteurs dans de nombreuses circonstances. Il s'agit bien entendu des morts violentes, mais aussi des morts subites, inattendues ou suspectes par exemple, qui intéressent tous les intervenants de la médecine légale traditionnelle, à savoir le médecin généraliste ou urgentiste qui constate le décès, le médecin légiste, le toxicologue et les enquêteurs, les policiers et gendarmes, les magistrats.

En outre, cette recherche concerne également d'autres scientifiques comme les généticiens dans certains cas où une enquête pourra déboucher sur des mesures de prévention familiale ; elle concernera enfin le médecin de santé publique pour tenir les registres des causes de la mort.

III/ Objectifs de transformation des pratiques, des processus ou des résultats de soins

- Améliorer la connaissance des causes des décès et la gestion des enquêtes :

De la compétence et de la disponibilité des praticiens de terrain dépendent beaucoup d'enjeux : des enjeux de santé publique dans les causes de décès, incluant la participation de toxiques connus et « émergents », les recherches génétiques, bactériennes et virales etc., et des enjeux judiciaires qui conditionnent le bon déroulement ultérieur de l'enquête et la manifestation de la vérité.

L'évolution constante des techniques scientifiques disponibles nécessite une actualisation sans cesse renouvelée des connaissances.

IV/ Périmètre – Eléments de programme

Modalités de mise en place des actions :

Une bibliographie tenant compte des évolutions scientifiques et jurisprudentielles devra être transmise aux participants.

Parmi les intervenants, devront être inclus des professionnels dans le domaine de l'enquête judiciaire (policiers, gendarme, enquêteurs ou procureurs, ...), des médecins légistes, des médecins de santé publique et des scientifiques pouvant être spécialisés dans les enquêtes génétiques ou toxicologiques.

Des cas pratiques devront être discutés et l'interactivité est souhaitable.

L'évaluation comportera un questionnaire d'accueil des participants et un questionnaire final pour vérifier la bonne assimilation des apprenants, réservant un temps de réponse à ce questionnaire final pour permettre aux organisateurs – enseignants de corriger les points mal compris ; ce temps peut être inclus dans le timing de la formation ou être effectué secondairement par voie dématérialisée par exemple.

Un exemple de programmes est donné ci-après

Exemple

- signes et diagnostic de la mort
 - datation de la mort
 - agonie ; survie ; actes de survie
 - les différentes formes de mort : morts subites (adulte et nourrisson), suspectes, violentes
 - blessures ante et post-mortem
-
- lésions par arme blanche, lésions par arme à feu
-
- responsabilité médicale dans l'acte technique ou la prescription
-
- toxicologie : que prélever et comment ?
-
- les sciences forensiques : identification, odontologie médico-légale, ADN, anatomo-pathologie, diatomées, traces instrumentales : pneumatiques, traces d'outils, traces laissées par les armes blanches, traces sur les véhicules automobiles